**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019**

L’an deux mil dix-neuf, le 25 février à 17 heures 10, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la Présidence de Jean-Michel RAVEL d’ESTIENNE, Maire.

Etaient présents : 1/ Jean-Michel Ravel d’estienne / Jean-Louis Barras / Jérôme Bansard / Bernard de la Brière / Alain Gayet / Anne David / E. Sauty de Chalon

Représentée : Sylvie Duforet par B.de la Brière

Absent : F. LANCELIN

Secrétaire de séance : M Ravel d’Estienne

**1.  Chapelle de Clermont : documents pour la Fondation du Patrimoine et point sur la réception des subventions et des aides.**

Tous les documents sont en ordre ; un chèque de la Fondation d'un  montant de 3366,85 € devrait nous parvenir début mars 2019.

Au cours de la discussion, le point est soulevé concernant la protection et  la sécurité des oeuvres d'art situées dans la chapelle de Clermont et dans l'église.

**Un groupe de travail est constitué, formé d'Elizabeth Sauty de Chalon et Anne David.**

Sa mission : identifier les oeuvres à protéger et proposer des moyens de les sécuriser.

**2.  Renforcement du réseau basse tension par le SDEC : date, durée et lieu des travaux, avantages pour les habitants.**

Il s'agit de travaux destinée à résorber les chutes de tension constatées chez certains beuvronnais entre le lieu Chartier et la Butte aux Perdrix ; ils seront réalisés au 1er semestre 2019 et financés par le SDEC.

**3.  Budget d'entretien des espaces verts et de propreté du village : objectifs et coûts.**

Monsieur le Maire rappelle l'objectif : compte tenu de la notoriété de notre village, de ses labels et du nombre important de visiteurs qui viennent chaque année l'admirer, il est primordial de mettre à l'honneur notre vertu d'accueil et donc d**'assurer un entretien impeccable en permanence**. L'organisation du travail des employés communaux et le budget devront être à la hauteur des louanges qui contribuent à la réputation de notre village. Pour ce faire :

- l'entreprise Lefebvre à Fort Basseville du Mesnil Mauger assurera (1)  la taille des haies de tout le village (de panneau d'agglomération à panneau d'agglomération) et des parkings , (2)  le nettoyage et la taille des haies du cimetière et du calvaire au nord du village pour un montant annuel de 908,33 € HT soit 1090 € TTC ; l'entreprise ne ramassera pas les coupures de haies ;

- tout ce qui ne sera pas fait par cette entreprise en rapport avec l'entretien des espaces verts, le fleurissement ( plantation, arrosage, désherbage, etc....) et la propreté du village sera réalisé par les employés communaux.

Le suivi de ces prestations est assuré par Monsieur Jérôme Bansard.

Voté à l'unanimité.

**4.  Label "Commune touristique" pour Beuvron.**

Demande nous a été faite de savoir si nous étions d'accord pour que Normandie Cabourg Pays d'Auge fasse la demande afin que notre commune puisse avoir la dénomination "commune touristique". Ce serait effectivement un atout supplémentaire pour notre commune.

Voté à l'unanimité.

**5. Grand débat national et cahiers des droits et des devoirs.**

Un cahier **"des Droits et des Devoirs"**a été ouvert et mis à la disponibilité des beuvronnais à la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci ou sur rendez-vous. Quant au grand débat, il a été communiqué l'adresse du site donnant les lieux avec adresse, dates et thèmes abordés dans toute le France et en particulier à proximité de chacun.

**6. Inondations à Beuvron.**

Nous avons été contacté par la société EGIS Eau, bureau d'études mandaté par le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives (SMBD), pour obtenir le contact avec toute personne pouvant renseigner sur la situation de Beuvron vis-à-vis du risque inondation.

Je remercie tous les conseillers municipaux de me contacter d'urgence pour me dire qui serait le mieux placé dans notre village pour répondre à cette question.

**7. Classement de l'Office de Tourisme de Beuvron.**

Dans le cadre de la marque "Qualité Tourisme", l'office de tourisme intercommunal Normandie Cabourg Pays d'Auge a passé un audit le 6 février 2019 qui a révélé une non-conformité majeure concernant des locaux du bureau d'information touristique de notre village. Il s'agit de l'absence de sanitaires privés destinés au personnel, comme l'article R4228 le prévoit.

répondre favorablement à cette non-conformité, nous proposons de privatiser l'un des trois sanitaires publics se trouvant côté "femme".

Voté à l'unanimité.

**8. Nettoyage des toilettes publiques de la Porte Verte et des locaux de la mairie.**

Comme pour les espaces verts, ce point est capital pour l'image de notre village ; la propreté de ces locaux doit être irréprochable. Ce nettoyage est confié à la société Milléclair dont la prestation est la suivante : du 1er avril au 31 octobre, 5 jours sur 7 (soit jeudi, vendredi, samedi, dimanche et lundi ) pour un montant de 581 € ttc par mois (soit 484,95 € ht ) ; le mardi et le mercredi toute l'année et dans les périodes où cette société ne le fera pas, ce sont les employés communaux qui assureront la prestation.

Le suivi de ces prestations est assuré par Monsieur Jérôme Bansard.

Le nettoyage de la salle des fêtes pourra être fait à la demande pour 27,60 € ttc par heure.

Voté à l'unanimité.

**9. Salle des fêtes et salle d'expo : Compte d'exploitation et revue des tarifs.**

Reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.  ( pour action : MM. Bansard et de la Brière).

**10.Embauche de Monsieur Didier Lambard.**

Après délibération, le conseil municipal décide à l’unanimité d’effectuer un CDD de 21/35 (IM 326 - IB 348) à M LAMBARD Didier, en tant qu’adjoint technique, échelon 1, à compter du 1er avril au 31 octobre 2019 pour les fonctions suivantes: entretien de la mairie, du bureau de mairie, d’un local d’archives et de stockage de matériel et le nettoyage de matériel. Possibilité de travailler le samedi lors des fêtes et de la saison estivale.

Voté à l’unanimité.

**11. Projet Coeur de Bourg : Subvention DETR : Plan de financement.**

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de demander une subvention au titre de la Dotation des Territoires Ruraux, dans le cadre des travaux de voirie, d’aménagement de l’espace public et de la revitalisation du centre du village ; le montant de ces travaux s’élèvent à cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros hors taxes

(598000 € ht) , financés de la façon suivante :

Source Montant en €

Etat-DETR 179400 €

Conseil Régional 111500 €

Conseil Départemental 69000 €

Réserve parlementaire 7500 €

Fonds propres 144600 €

Emprunts 86000 €

Total 598 000 €

Voté à l’unanimité.

**12. Projet Coeur de Bourg : Subvention APCR : Autorisation de demande.**

Monsieur le Maire présente les devis estimatifs concernant l'aménagement de la place Vermughen. Le montant total des travaux s'élève à cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros hors taxes (598 000 €). Cette dépense sera inscrite au budget 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite la conclusion d'un contrat de quatre ans auprès du Conseil Départemental, portant sur la période 2019-2022 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus à intégrer au contrat ;

- autorise le maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

**12 bis. Projet Coeur de Bourg : Subvention : Autorisation de demande.**

Monsieur le Maire présente les devis estimatifs concernant l'aménagement de la place Vermughen. Le montant total des travaux s'élève à cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros hors taxes (598 000 €). Cette dépense sera inscrite au budget 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite  l'attribution d'une aide financière pour le projet ci-dessus et pour les dépenses éligibles à cette aide ;

- autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

**13. Plan local d'urbanisme : point de situation.**

A ce jour plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu avec la commission en charge de ce projet et une réunion publique qui a rencontré un certain succès.

La prochaine réunion publique se tiendra le vendredi 14 juin 2019 à 18.00 heures dans la salle des fêtes.

**14. Téléphonie mobile et internet : amélioration de la réception.**

Le département et la communauté de communes sont particulièrement sensibilisés à notre problème actuel qui dure depuis longtemps concernant la réception des communications par téléphonie mobile. Un projet d'installation d'un pylône est en cours de réflexion ; reste à déterminer l'endroit avec comme objectif de concilier au mieux efficacité, esthétique et préservation du paysage.

Concernant internet, les choses avancent également.

**15. Locaux communaux à louer.**

    15.1. Atelier n°3 du centre des métiers d'art.

             \*Suite à la proposition du photographe qui loue déjà l'atelier n°4 et qui propose de louer l'atelier adjacent (n°3) pour 100€ par mois, faire une contre-proposition.

             Votes pour : 7

             Vote contre : 1

            \* Faire une contre-proposition pour 150 € mensuel : pour action Monsieur le Maire.

             Votes pour : 7

             Abstention : 1

    15.2. Boutique n°42 sous la halle. Rappeler les différents postulants qui se sont déjà manifestés.

             Pour action : Monsieur le Maire et Monsieur JL. Barras.

**16. Réception des chaînes de télévision par la TNT : changements à prévoir.**

Le 26 mars prochain, notre commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT et principalement les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau.

Pour les renseignements nécessaires : voir le site <[www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr/)> ou appeler le 0970 818 818

**17. Vote des subventions 2019.**

      a - école Saint Joseph à Dozulé ----------------------------------------------------- 300 €

      b - amicale des sapeurs pompiers de Dozulé ------------------------------------ 100 €

      c - amicale laïque de Dozulé --------------------------------------------------------- 100 €

      d - association culturelle et commerciale pour l'animation de Beuvron -- 2 000 €

  (4 fêtes à 500 € par fête )  (ACCAB)

      e - ASPECT ------------------------------------------------------------------------------  500 €

      f - union nationale des combattants ----------------------------------------------   100 €

      g - école publique de Dozulé -------------------------------------------------------   100 €

      h - Creacity International -------------------------------------------------------------   300 €

 (3 fêtes à 100 € par fête )

      i - club informatique d'Hotot ---------------------------------------------------------  100 €

                          TOTAL ------------------------------------------------------------------ 3 600 €

Voté à l'unanimité pour les subventions a à g et i

Pour la subvention h : votes pour : 5  // abstention : 1  // contre : 2

**18. Vote des "Restes à réaliser" 2018 sur le budget 2019.**

Après délibération, le conseil municipal de Beuvron en Auge décide de reporter les restes à réalisés 2018 suivants sur le BP 2019 :

* **Dépenses investissement** :

PLU / 17664 € TTC (article 202)

Limiteur de son salle des fêtes / 1418.40 € ttc (article 21318)

Toiture bureau de tabac / 5844 € ttc (article21318)

Travaux voirie / 5400 € ttc (article 2151)

Chaudière pavé d’auge / 4363.68 € ttc (article 2188)

Remise en état cloches / 4745.04 € (article 21318). **Total : 39435.12 € de dépense**

* **Recettes d’investissement :**

Fctva / 12200 € / (article 10222). **Total : 12200 € de recettes**.

Voté à l'unanimité.

**19. Règlement de la facture de la chaudière du restaurant "Le Pavé d'Auge".**

Le changement de la chaudière est normalement à la charge de la commune ; Monsieur Bansard a proposé de prendre en charge 50% du coût ; la charge de la commune se monte dès lors à 4 363, 68 € ttc soit 3 636,40 € ht.

Le conseil municipal remercie Monsieur Bansard.

Voté à l'unanimité.

**20. Convention en faveur de la lutte contre le frelon asiatique.**

Le modèle de convention n'est pas encore disponible mais le conseil est favorable à la signature de cette convention.

Le référent FREDON pour notre commune est Alain Gayet que nous remercions d'avoir accepté cette charge ; il prendra connaissance des différents droits et devoirs de la commune en la matière.

Voté à l'unanimité.

Fin de la réunion : 20.15 heures.